

Les violences au sein du couple : contexte et conséquences

En 2017, le « 3919 - Violences Femmes Info » a pris en charge 21 999 appels pour des violences faites aux femmes. Parmi eux, plus de 9 sur 10 avaient trait aux violences conjugales soit 20 428 appels¹ et 97 % concernaient des femmes victimes d'homme.

1 Figure 1. Répartition des appels pour des « violences faites aux femmes »



Source : Fédération Nationale Solidarité Femmes – 3919 Violences femmes Info, 2017 – Traitement ONDRP.

Champ : Appels « Violences faites aux femmes » (n = 21 999 appels).

Note : 7 % des appels concernent d'autres types de violences tels que des violences sexuelles, du harcèlement sexuel au travail, des mariages forcés, etc.

La suite porte uniquement sur les fiches « Violences Conjugales » complétées par les femmes victimes d'un homme soit 9 632 fiches.

Une dépendance de la victime

Dans 79 % des cas l'auteur des violences est le partenaire² régulier de la victime. Pour un cinquième des victimes, l'ex-conjoint est l'auteur. La rupture entre la victime et l'auteur ne met pas toujours un terme aux violences : 47 % de ces victimes ayant appelé le « 3919 » se sont séparées plus d'un an avant l'appel.

Le lieu de résidence des victimes est un enjeu dans le parcours de sortie des violences, en effet, « Le logement est tout d'abord le lieu où s'exercent principalement les violences et peut devenir lui-même un outil d'emprise pour l'auteur de ces violences »³. Plus des deux tiers des victimes résident dans le même domicile que leur conjoint ou ex-conjoint (71 %). Dans les cas où l'agresseur est l'ex-partenaire, 11 % des victimes vivent encore avec eux après la séparation.

Les victimes sont moins indépendantes financièrement que les auteurs : 55 % bénéficient d'un salaire propre contre 76 % des auteurs. Parmi les victimes, 49 % sont en emploi contre 70 % des auteurs. Pourtant « l'accès à l'emploi est stratégique, tant pour la reconstruction des femmes que pour l'accès au logement »⁴.

Pour les trois cinquièmes des victimes, les violences ont commencé dès le début de la relation ou de la vie commune (59 %). Ces violences apparaissent aussi dans des contextes spécifiques tels que la séparation (24 %) ou encore la grossesse, la naissance ou l'adoption (14 %).

(1) Selon les enquêtes « Cadre de vie et sécurité », entre 2011 et 2017, en moyenne, 302 000 personnes de 18 à 76 ans se déclarent victimes de violences au sein du couple chaque année. Parmi elles, 7 victimes sur 10 sont des femmes. (https://inhesj.fr/sites/default/files/ondrp_files/publications/pdf/rapport_CVS_2018.pdf). Pour plus d'information, consultez également la note 34 de l'ONDRP.

(2) La notion de partenaire ou de conjoint est à prendre au sens large, c'est-à-dire les conjoints, concubins, partenaires liés par un PACS, petits amis ou encore amants ainsi que les ex-partenaires.

(3) Guide juridique : Logement et violences conjugales, Fédération Nationale Solidarité Femmes, Paris, 2017.

(4) Fédération Nationale Solidarité Femmes, Violences Conjugales et exclusion sociale : domicile, hébergement, logement, Paris, « Accès à l'emploi et précarité », 2006, p.99.



97% sont des femmes victimes d'un homme agresseur

(n = 13 810 fiches)



71% des femmes victimes résident avec l'auteur

(n = 4 285 fiches)



82% des femmes victimes ont au moins un enfant

(n = 8 591 fiches)



87% des femmes victimes ont subi des violences psychologiques

(n = 9 632)

Source : Fédération Nationale Solidarité Femmes - 3919 Violences femmes Info, 2017 - Traitement ONDRP.
Champ : Appels « Violences conjugales »

De multiples formes de violences

Les violences conjugales sont souvent protéiformes. Les femmes ont déclaré avoir subi en moyenne 3 types de violences.

Les violences psychologiques sont quasi-systématiques (87 % des victimes déclarent en avoir subi). Ces violences se traduisent par des humiliations, des sarcasmes ou des reproches (85 %) ainsi que du dénigrement ou du mépris (75 %).

Les violences verbales sont récurrentes (76 %), principalement des injures ou des insultes (89 %).

Près de 7 femmes sur 10 ont subi des violences physiques (68 %), principalement des coups (76 %) et des bousculades, gifles ou tirage de cheveux (61 %).

Un cinquième des victimes (21 %) ont déclaré avoir subi des violences économiques qui se traduisent par du chantage économique (47 %), la non contribution aux charges (24 %) et le contrôle des dépenses (23 %).

Par ailleurs, 8 % des femmes ont subi des violences sexuelles. Parmi elles, plus de la moitié ont déclaré avoir subi un viol (54 %) et un quart du harcèlement sexuel.

Notons que 2 % des femmes ont dénoncé des violences administratives comme la confiscation de papiers administratifs (46 %) ou la limitation de l'accès aux droits (29 %).

Des conséquences sur la santé

La majorité des femmes victimes de violences ayant appelé le « 3919 » ont au moins un enfant (82 %). Ces enfants sont aussi des victimes de violences conjugales en tant que témoins ou victimes directes.

Selon plus de 9 victimes sur 10 leurs enfants sont exposés aux violences conjugales. Cette exposition a des conséquences. En effet, près d'un quart des victimes ont déclaré que leurs enfants subissaient des violences (24 %). Les victimes ont également spécifié que leurs enfants ressentaient de la peur, de l'anxiété, de l'angoisse et du stress (93 %). Dans près d'un quart des situations, elles ont constaté une perte d'estime de soi chez leurs enfants ainsi que de la culpabilité (19 %). Par ailleurs, certaines ont évoqué des conséquences sur le comportement de leurs enfants : 29 % de l'impulsivité et des accès de colère, 23 % de la violence et 21 % un isolement et un repli sur soi.

Les violences ont aussi des conséquences sur les victimes : 93 % d'entre elles ressentent de la peur, de l'anxiété, de l'angoisse et du stress suite aux violences. La moitié des victimes évoquent une perte d'estime, une dépression, de la lassitude et de la fatigue. De même, plus de 8 femmes victimes sur 10 expriment une honte et une culpabilité face aux violences.

SOURCES ET DÉFINITIONS

La Fédération Nationale Solidarité Femmes est une association de loi 1901 composée d'un réseau d'associations spécialisées auprès des femmes victimes de violences. Le numéro vert « 3919 » est devenu, en 2014, le « 3919 - Violences Femmes Info ».

Les données portant sur les victimes et les auteurs de violences conjugales correspondent aux appels ayant fait l'objet d'une fiche « Violences Conjugales ». Les données présentées sont celles des femmes victimes d'un homme.

Le « 3919 » ne réalise pas une enquête, l'ensemble des variables ne sont donc pas systématiquement renseignées, le nombre de répondants est précisé dans les graphiques (n = nombre de répondants).

Pour plus d'information, consultez : <http://www.solidaritefemmes.org/upload/FNSF-donnees-chiffrees-3919-2017.pdf>



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales
Tél : +33(0)1 76 64 89 70 - Contact : ondrp@inhesj.fr

Directrice de la publication : Hélène CAZAUX-CHARLES
Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ